



Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Thibault FLINE, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire – Cadre de vie, Voirie, Stationnement, Mobilité et Occupation du domaine public.

**LE MAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 qui permet au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération N°22/69 du conseil municipal du 4 juillet 2022 fixant le nombre de postes d'adjoints au Maire de la ville de Fontainebleau,

Vu la délibération N°22/70 du conseil municipal du 4 juillet 2022 concernant l'élection des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection de M. Thibault FLINE, en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, en date du 4 juillet 2022,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

**ARRETE**

Article 1 : M. Thibault FLINE, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire de la ville de Fontainebleau est délégué de fonction, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

- Voirie :
  - l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voie publique dont les chaussées, les réseaux, l'éclairage public, le mobilier urbain,
  - les relations avec les concessionnaires de voirie ou de réseaux,
  - le suivi et la gestion des relations avec les associations et les instances du domaine concerné.
- Stationnement :
  - la politique en matière de stationnement,
  - le suivi et la gestion des relations avec les associations et les instances du domaine concerné.
- Mobilité :
  - la politique en matière de mobilité
  - les relations avec la communauté d'agglomération pour ce qui concerne les actions liées aux déplacements, aux transports urbains,
  - le suivi et la gestion des relations avec les associations et les instances du domaine concerné.

- Occupation du domaine public :
  - la gestion et la régulation de l'occupation du domaine public,
  - le suivi et la gestion des relations avec les associations et les instances du domaine concerné.
- Cadre de vie :
  - la gestion et l'amélioration des espaces publics dont la propreté urbaine, les espaces verts, les aires de jeux
  - le suivi et la gestion des relations avec les associations et les instances du domaine concerné.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Thibault FLINE, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, sous ma surveillance et responsabilité, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception des :

- contrats de délégation de service public,
- actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes,
- actes d'achat ou de vente du patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur),
- contrats de mise à disposition permanente ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville,
- lettres de recrutement du personnel municipal,
- arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal.

Article 3 : La Direction Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la ville, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Fontainebleau et à Madame la Trésorière municipale.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 6 juillet 2022,

Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 13/07/2022

Notifié le 21/07/2022

Certifié exécutoire le 8/07/2022

Sous l'identifiant 077-217701861- 20220708-2022SG765 AULT - A1